

BIENVENUE À L'UNITÉ OIKOS (MEA 63)

Informations pratiques pour les patients et patientes



L'organisation

de votre séjour hospitalier

L'hospitalisation est parfois l'occasion de prendre de la distance avec ce que l'on vit et de comprendre ce qui ne va pas. L'équipe de l'Unité *oikos* (MEA 63) du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est spécialisée dans les soins psychiatriques aux adolescentes et adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Dans cette brochure, vous trouvez des informations utiles sur l'organisation de votre séjour hospitalier ainsi que les règles à respecter pour son bon déroulement.

L'équipe médico-soignante vous propose des soins individuels et groupaux dans une prise en soins pluridisciplinaire au sein d'une unité ouverte.

Comment se passent les deux premiers jours d'hospitalisation ?

Les deux premiers jours sont consacrés à l'évaluation de votre situation. Avec l'équipe pluridisciplinaire, vous établissez un projet de soins adapté à vos besoins. Cette période d'immersion est conçue pour favoriser la collaboration avec l'équipe et l'engagement dans votre projet. C'est pourquoi aucun contact avec l'extérieur n'est autorisé pendant cette période.

Pendant ces deux jours d'évaluation, un entretien d'accueil est proposé à vos parents.

Les différents programmes de soins

Lors de votre entretien d'admission, un programme de soins vous est prescrit.

- ▶ Bleu : sur contrat horaire avec le personnel soignant ; possibilité de sortir seul sur le périmètre de la Maison de l'enfance et de l'adolescence (MEA).
- ▶ Vert : les sorties sont accompagnées par un ou une soignante ou la famille.
- ▶ Jaune : programme individualisé.

Comment vos journées sont-elles structurées ?

Lever	8h
Petit déjeuner	8h à 8h45
Groupe infos	9h
Repas de midi	12h à 12h30
Temps calme	12h45 à 13h30
Collation	15h45 à 16h
Repas du soir	19h à 19h30
Coucher moins de 14 ans	21h30
Coucher plus de 14 ans	22h
Extinction des lumières	23h

L'unité demeure ouverte après le groupe info et est fermée à 20h30.

Le repas se déroule (sauf contre-indications) dans la salle à manger en présence de l'équipe soignante. Une participation à tour de rôle est demandée à chacun et chacune pour mettre la table et la débarrasser.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'échanger ou de donner le contenu de son plateau aux autres patients et patientes. Il vous sera possible de choisir votre menu avec le ou l'infirmière.

Lors du petit déjeuner des plateaux individuels sont à disposition. Une tisane du soir est servie à la demande dès 20h45.

+ INFO

Suivi scolaire

Votre scolarité est suspendue au début de votre hospitalisation et reprend en fonction de la progression de votre projet de soins.

Quels sont les soins proposés pendant votre séjour hospitalier ?

Vous participez à des activités avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres patients et patientes.

Les entretiens individuels

Ils sont organisés avec votre médecin pédopsychiatre et un ou une infirmière référente. En cas de besoin, des entretiens individuels supplémentaires sont proposés. Leur durée est adaptée à chaque situation.

Les groupes thérapeutiques et leur contenu

Les horaires sont affichés dans l'unité.

- ▶ Groupe info (matin) : organisation de la journée.
- ▶ Groupe pavillonnaire : échange avec l'équipe pluridisciplinaire autour de la vie commune.
- ▶ Groupe santé : échanges sur des thèmes en rapport avec la santé.
- ▶ Groupe les fantastiques : espace pour exprimer, exercer et enrichir la créativité grâce à des activités artistiques.
- ▶ Groupe sport : activités axées sur le plaisir, le jeu et le bien-être.
- ▶ Groupe cuisine : préparation d'un plat en commun et partage du repas.
- ▶ Groupe art-thérapie : espace pour créer, jouer, découvrir, rêver et s'exprimer.
- ▶ Groupe musique : découverte de la pratique musicale et utilisation des différents instruments pour s'exprimer au sein d'un groupe.
- ▶ Groupe psychomotricité : comprendre son corps en faisant des activités qui permettent de bouger et de ressentir des sensations.
- ▶ Groupe échange : le soir, moment afin d'exprimer son vécu de la journée avec le groupe et d'organiser la soirée.

Certains groupes ont lieu avec les jeunes hospitalisés à l'Unité *lakayou* (MEA 53) et *hogan* (MEA 64).

Vos contacts avec votre famille et votre entourage

Les visites sont-elles autorisées ?

Oui, à l'exception des deux premières journées d'immersion. La durée, la fréquence ou encore les lieux des visites varient en fonction du programme de soins. À ce sujet, une discussion a lieu avec l'équipe médicale.

La première visite se passe dans l'unité. Ensuite, elles sont possibles dans la salle de visite, la salle commune ou la loggia et, en fonction de votre programme de soins, sur le périmètre de la MEA.

Durant ces moments, aucune nourriture ne doit être amenée par la famille, exception faite pour la « collation de départ ».

Pour rappel, les visites sont interdites dans les chambres afin de protéger les espaces privés.

Horaires

Du lundi au vendredi : de 13h30 à 14h30 et de 17h30 à 18h30.

Samedi, dimanche et jours fériés : de 13h30 à 18h30.

Visiteurs et visiteuses

Les jeunes de 12 ans et plus peuvent venir dans l'unité accompagnés d'une personne majeure. L'accord des parents de la personne hospitalisée reste un prérequis. Pour les moins de 12 ans, les visites dans l'unité sont interdites. Sur le périmètre de la MEA, il n'y a aucune restriction concernant l'âge. Toutefois, l'accord des parents demeure une condition.

Cas particulier

Les anciens patients et patientes du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA) ne peuvent pas rendre visite aux personnes hospitalisées dans l'unité. Leur présence, à l'extérieur dans le périmètre de la MEA, est autorisée.

Règles à respecter

pour la vie commune

Le respect des règles est important pour le bon déroulement de votre séjour hospitalier et pour la vie en communauté. L'équipe soignante peut intervenir à tout moment pour vérifier l'application de ces règles.

Quelles sont les règles à respecter pendant toute la durée du séjour?

Pour votre sécurité et celle des personnes qui vous entourent, il est strictement interdit :

- ▶ d'introduire à l'hôpital, de faire circuler et de consommer de l'alcool, de la drogue, des substances toxiques et des médicaments (en dehors de ceux prescrits par votre médecin)
- ▶ de fumer dans l'unité et au sein de l'Hôpital (selon les lois en vigueur à Genève, la consommation de tabac est interdite avant l'âge de 16 ans)
- ▶ d'introduire des animaux dans le service
- ▶ d'apporter des aliments de l'extérieur et de les conserver dans les chambres
- ▶ de filmer, de prendre des photos ou des enregistrements audios à l'intérieur de l'unité (en cas de non-respect, ce dernier point peut faire l'objet de démarches juridiques).

Par ailleurs, tout objet considéré comme dangereux est récupéré par l'équipe soignante.

Pouvez-vous utiliser votre téléphone portable ?

L'utilisation du téléphone portable n'est autorisée qu'avec l'accord de l'équipe médicale et de vos parents ainsi que selon votre programme de soins. Le temps d'écran autorisé est de :

- ▶ 3 x 45 minutes la semaine
- ▶ 3 x 1 heure le week-end.

Le téléphone portable se recharge au bureau infirmier ou en chambre. Il est possible de le prendre durant le temps calme, ainsi que dans les différents espaces de la MEA (y compris à l'extérieur), en veillant à respecter les autres personnes.

Seuls les appareils radio fournis par le service sont autorisés en chambre.

À quel moment est-il possible de regarder la télévision ?

Le matin sur demande, pour une durée et un programme commun déterminés lors du groupe info.

L'après-midi : de 14h30 à 15h45 et de 16h à 18h45.

Le soir : de 19h30 à 19h45 et de 20h au coucher.

Pouvez-vous fumer ?

Seuls les patients et patientes de plus de 16 ans sont concernés. Les vapoteuses sont autorisées, mais pas le tabac à rouler. La gestion des cigarettes et des briquets est faite par l'équipe soignante.

Il est possible de fumer dans les espaces autorisés dès l'ouverture de l'unité jusqu'à 20h30. La loggia est un lieu non-fumeur.

Que faire de mes objets de valeurs ?

Lors de l'admission un inventaire est réalisé et les objets de valeurs sont déposés à la caisse de l'hôpital. Les objets non autorisés en chambre sont mis dans un casier nominatif au bureau infirmier. Les échanges, les prêts, les emprunts d'argent, d'objet personnel ou de vêtement entre patients et patientes sont interdits. Le matériel personnel est placé sous votre responsabilité.

Comment se passent les relations avec les autres patients et patientes de l'unité?

L'équipe soignante attend de vous un respect des règles habituelles de courtoisie et de retenue. La violence, le vol et le racket sont punissables aux yeux de la loi, à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital. De plus, toute relation intime est interdite dans le cadre hospitalier. Il est demandé à chacun et chacune de respecter une distance physique que cela soit avec les autres patients ou patientes ou avec le personnel soignant.

Est-il possible de sortir la nuit?

La nuit, il est demandé de ne pas sortir de sa chambre. Il est toutefois possible de solliciter le personnel soignant en utilisant la sonnette présente en chambre.

Quels sont les règles à adopter dans votre chambre?

Vous dormez dans une chambre individuelle ou à deux lits. Votre chambre reste néanmoins un espace privé où les visites d'autres patients ou patientes ne sont pas autorisées. Vous devez la conserver dans un état satisfaisant d'ordre et de propreté.

Durant votre séjour, il est possible que vous deviez changer de chambre pour des raisons médicales ou d'organisation.

L'équipe soignante est garante du respect de cet espace. Elle intervient pour préserver votre intimité et veiller à votre sécurité ainsi qu'à vos soins.



ATTENTION

Il est important :

- ▶ de prendre soin du matériel. Leur dégradation volontaire peut faire l'objet de démarches auprès de votre assurance ou de celle de vos représentantes et représentants légaux.
- ▶ de s'habiller de manière adaptée au contexte hospitalier avec des vêtements qui préservent votre intimité.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces règles est discutée avec l'équipe soignante. Le non-respect des règles peut amener la remise en question du projet de soins dans le cadre hospitalier.

Votre sortie

Comment se déroule votre sortie ?

Les dates et les conditions de votre sortie s'organisent avec l'équipe soignante, mais également vos parents et ou votre représentant légal.

L'équipe de l'Unité *oikos*

Au cours de votre séjour, vous allez rencontrer des personnes de différents métiers :

- ▶ médecin adjoint responsable d'unité, Dr Rémy Barbe, pédopsychiatre
- ▶ médecin adjoint, Dr Nicolas Chamot, pédopsychiatre
- ▶ médecin-chef ou médecin-chef de clinique, pédopsychiatre
- ▶ médecins internes en pédopsychiatrie
- ▶ adjointe de la responsable des soins, Joanna Manget-Néant
- ▶ responsable d'équipe de soins, Emilie Henry
- ▶ infirmières et infirmiers
- ▶ aide-soignante et aide-soignant
- ▶ assistante et assistant social
- ▶ psychologue
- ▶ psychomotricien et psychomotricienne
- ▶ maître de sport
- ▶ musicothérapeute
- ▶ art-thérapeute
- ▶ ergothérapeute
- ▶ enseignants et enseignantes
- ▶ secrétaire
- ▶ pédiatre.

La nuit, un membre de l'équipe infirmière est présent. Un ou une pédopsychiatre de garde peut intervenir, en cas de besoin la nuit, le week-end et les jours fériés.

L'unité reçoit des stagiaires de diverses professions de la santé.

Chaque membre de l'équipe est tenu au respect du secret professionnel.

La référence infirmière

Pour chaque patient ou patiente, des référentes et référents infirmiers sont attribués. Ces personnes vous suivent durant votre hospitalisation.

Informations pratiques

Votre suivi

Infirmier ou infirmière d'accueil :

Médecin interne :

Médecin-chef ou médecin-chef de clinique :

Contact

Équipe infirmière : ☎ 079 553 68 40 (24h/24 et 7j/7)

Maison de l'enfance et de l'adolescence

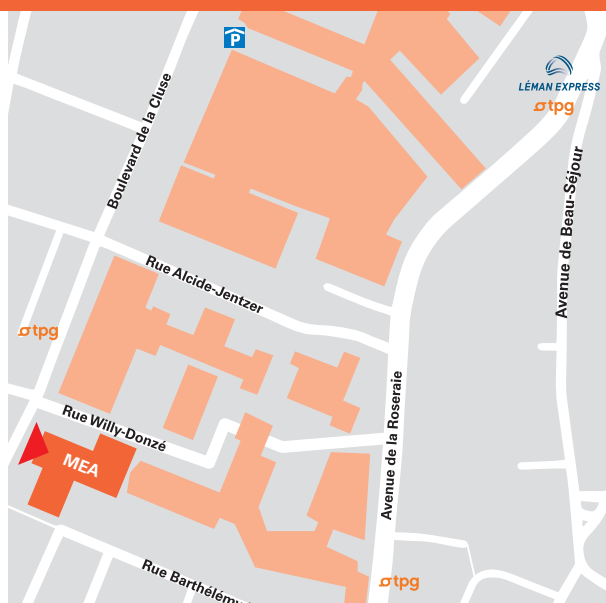
Bd de la Cluse 26
1205 Genève

Accès

Bus 91, arrêt
« Maternité-Pédiatrie »
Bus 7, arrêt « Pédiatrie »
Tram 12 et 18,
arrêt « Augustins »
Léman Express, arrêt
« Genève-Champel »

Parking

H-Cluse



Cette brochure a été réalisée par le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en collaboration avec la Direction de la communication.